

Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Préfecture de l'Ardèche - Préfecture
LARGENTIÈRE

Composition du dossier - Partie 1/2

- | | |
|---|--------------|
| 0. Procédure | 05 AVR. 2022 |
| 1. Rapport de présentation | |
| - Tome 1 Cadrage, diagnostic | |
| - Tome 2 Justification des choix, modalités de suivi | |
| - Tome 3 Évaluation environnementale | |
| 2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) | |
| 3. Règlement écrit | |
| 4. Règlement graphique (21 plans de zonage) | |
| 5. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) | |

Prescription :	15 décembre 2015
Arrêt du projet PLUi :	20 juillet 2021
Enquête publique :	du 15 novembre au 17 décembre 2021
Approbation :	31 mars 2022

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire Ardèche des Sources et Volcans
en date du 31 mars 2022 approuvant le PLUi

Le Président
Cédric D'IMPERIO



Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Composition du dossier - Partie 2/2

Registre Socio-Professionnel
du territoire

05 AVR. 2022

6. Annexes

- Annexes
- Servitudes d'Utilité Publique PM1 - PPRi
- Plans des réseaux eau potable et bornes DECI (5 planches)
- Plans des réseaux d'assainissement et secteurs d'assainissement collectif (3 planches)

7. Conclusions et rapport d'enquête publique (et 4 tomes annexes)

Prescription : 15 décembre 2015	Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire Ardèche des Sources et Volcans en date du 31 mars 2022 approuvant le PLUi
Arrêt du projet PLUi : 20 juillet 2021	
Enquête publique : du 15 novembre au 17 décembre 2021	
Approbation : 31 mars 2022	 Le Président Cédric D'IMPERIO